

Démarche	: [DREETS HdF]Demande d'agrément pour la réalisation de formations santé et sécurité au travail au bénéfice de la délégation du personnel aux CSE et CSSCT
Organisme	: Service juridique, Pôle Travail

Identité du demandeur

Email	<input type="text"/>
Etablissement SIRET	<input type="text"/>
Dénomination	<input type="text"/>
Forme juridique	<input type="text"/>

Formulaire

Demande d'agrément pour la réalisation de formations santé et sécurité au travail au bénéfice de la délégation du personnel aux CSE et CSSCT prévue aux articles L.2315-16 et suivants et R.2315-8 et suivants du Code du travail

À noter

La formation doit impérativement tenir compte du référentiel de formation élaboré pour la région Hauts-de-France : https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/sites/hauts-de-france.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/referentiel_ssct_v11.pdf

Afin d'harmoniser les pratiques et les connaissances, et dans le but de faire monter en compétence les membres du CSE, la formation qui leur est dispensée doit inclure des notions incontournables présentées dans la synthèse ci-après : https://hauts-de-france.dreets.gouv.fr/sites/hauts-de-france.dreets.gouv.fr/IMG/pdf/2022-12_synthese_des_notions_incontournables.pdf

Renseignements sur l'organisme de formation

Organisme de formation

Raison sociale

N° d'enregistrement de la déclaration d'activité

Articles L.6351-1, R.63-51-1 et suivants du Code du travail

Adresse de l'organisme (siège)

Le siège du centre de formation est-il situé dans la région Hauts-de-France ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Adresse des autres implantations

Le cas échéant, préciser l'adresse complète de tous les établissements de l'organisme.

Téléphone

Adresse du site internet de l'organisme

Champ géographique d'intervention

Expérience de l'organisme en matière de formation

Précisez les domaines d'activité ou d'intervention, des exemples concrets, etc.

Moyens d'activités mis en œuvre

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Extrait Kbis

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

Justificatif d'exonération de la TVA

Responsable de l'organisme

[DREETS HdF] Demande d'agrément pour la réalisation de formations santé et sécurité au travail

Civilité (responsable)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

NOM

Prénom

Titre

Adresse électronique

Ligne téléphonique directe

La personne référente sur cette demande est-elle différente du ou de la responsable de l'organisme ?

Cochez la mention applicable

Oui

Non

Référent·e pour cette demande d'agrément

Civilité (référent·e)

Cochez la mention applicable, une seule valeur possible

Madame

Monsieur

NOM

Prénom

Fonction

Adresse électronique

Ligne téléphonique directe

Effectif de l'organisme

Personnel administratif

Formateurs

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Curriculum Vitae (C.V.) des dirigeants de l'entreprise

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- C.V. détaillé pour chaque intervenant interne ou externe sur la formation économique à destination des élus au CSE

Formation Santé et sécurité au travail

Objectifs et programme de la formation

Objectifs de la formation

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Contenu détaillé des stages, par séquence d'une demi-journée

Pour les formations initiales et les renouvellements

Modalités pratiques d'évaluations des stages et des acquis

Organisation de la formation

Installation matérielle dédiée

Surface et répartition des locaux, matériels, supports pédagogiques en précisant ceux qui seront remis aux stagiaires en fin de formation, etc.

Pièce justificative à joindre en complément du dossier

- Ensemble des supports pédagogiques utilisés

Diaporamas, exercices, etc.

Liste des intervenants

Préciser leur statut (permanent ou vacataire), leur champ d'intervention et la quotité de leur temps de travail consacrée à ces formations

Public

Effectif par session

minimum, maximum, souhaité

Secteurs d'activités concernés

Les stages sont

Cochez la mention applicable, plusieurs valeurs possibles

- Intra-entreprises
- Inter-entreprises

Rémunération de l'organisme

Rappel : Les dépenses afférentes à la rémunération des organismes de formation sont prises en charge par l'employeur, à concurrence d'un montant qui ne peut dépasser, par jour et par stagiaire, l'équivalent de trente-six fois le montant horaire du salaire minimum de croissance (article R. 2315-21 du code du travail).

Coût journée par stagiaire (en €, HT)